

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté chargeant monsieur Yannick Dirryckx, ingénieur principal, des fonctions par intérim de chef de service de l'aménagement foncier et du boisement au pôle aménagement et développement territorial à la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement, et le chargeant également des fonctions par intérim de responsable de la cellule technique aménagement foncier, à compter du 1^{er} octobre 2021,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que monsieur Yannick Dirryckx n'exerce plus les fonctions de chef de service par intérim - service aménagement foncier et du boisement - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement - pôle aménagement et développement territorial, et de responsable par intérim de la cellule technique aménagement foncier, à compter du 1^{er} septembre 2023, suite à la réorganisation de la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions de chef de service par intérim - service aménagement foncier et du boisement - direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement - pôle aménagement et développement territorial et de responsable par intérim de la cellule technique aménagement foncier de monsieur Yannick Dirryckx, ingénieur principal à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Arras, le 17 janvier 2024
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines